

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1063  
  
**Rubrik:** Médias

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Papa travaille, maman aussi

*Le dernier bulletin du Programme national de recherche n° 29, intitulé «Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale», publie un dossier de Pierre-Yves Troutot sur les politiques de la petite enfance. Un tour d'horizon romand des différentes pratiques cantonales, que ce soit au niveau législatif ou pratique, dont nous nous inspirons librement pour faire quelques constats et commentaires.*

(pi) Dans tous les cantons romands, la tâche principale des services chargés de la petite enfance est la surveillance des structures d'accueil: garderies, crèches, réseaux de mamans de jour, etc. Des normes sont édictées que les services de l'Etat sont chargés de faire respecter. Ils peuvent également aider les équipes se mettant en place ou lançant un projet. Si l'Etat est généralement très exigeant quant aux conditions d'exploitation d'une garderie, il refuse par contre de s'engager dans des programmes d'ouvertures systématiques. Cette tâche est laissée aux communes, censées mieux connaître les besoins locaux. Les cantons ne prennent en charge que les classes enfantines et une partie — souvent minime — des déficits des autres lieux d'accueil. Cette pratique fait qu'il y a des différences dans les possibilités offertes aux jeunes enfants aussi bien entre les cantons qu'à l'intérieur d'un même canton.

Nous ajouterons que le placement des tout petits pendant la journée n'est plus un problème essentiellement urbain comme il y a dix ou vingt ans, mais qu'il est maintenant d'actualité dans les régions ayant une population pendulaire à la suite de l'urbanisation des campagnes. Si la plupart des villes font un effort important (8 francs par habitant à Fribourg, 70 francs à Genève et 90 francs à Lausanne) il ne suffit pas pour satisfaire la demande. Quant aux plus petites communes, elles ne sont souvent guère prêtes à s'organiser pour répondre aux attentes de la nouvelle génération et de leurs nouveaux habitants.

## L'idéal et la réalité

Les bénéfices de l'urbanisation (vente des terrains en zone constructible) ayant la plupart du temps bénéficié aux propriétaires terriens plutôt qu'aux collectivités publiques, il est difficile maintenant d'en socialiser les coûts. Les politiciens, comme dans le canton de Vaud, refusent d'aborder le problème de front en invoquant l'autonomie communale — que l'on n'hésite pas à entamer en imposant des normes parfois tatillonnes pour les structures d'accueil — et surtout la responsabilité des parents: c'est à eux avant tout qu'incomberait la garde des enfants et l'intervention de l'Etat devrait être limitée aux cas sociaux. C'est évidemment fonder une décision politique sur une situation idéale: une présence parentale ou familiale suffisante pour qu'il n'y ait pas besoin de «placer» les enfants. Mais on sait bien que cette situation n'est pas celle de nombreuses familles dont les deux parents doivent avoir une activité lucrative. Cette attitude est par ailleurs fondée sur le refus de reconnaître le rôle «socialisant» des lieux d'accueil, substitut des grandes fratries et d'une autre forme d'organisation sociale: au fur et à mesure que la famille se referme sur son cocon, par choix ou par obligation, la demande en lieux d'accueil pour

les enfants grandit. Si l'Etat souhaite effectivement encourager une prise en charge des enfants par la famille, il convient alors qu'il crée les conditions sociales nécessaires: congé maternité généreux, allocations familiales importantes, promotion du travail à temps partiel, y compris pour les pères, etc. A défaut, on ne fait qu'obliger les familles à recourir à des solutions de fortune. Elles ne sont pas forcément mauvaises: les réseaux de quartier ou de village, les échanges entre familles, le recours à la voisine, peuvent être d'excellentes alternatives à condition qu'elles soient l'objet d'un choix. Elles ne devraient pas être l'unique possibilité, les parents devant avoir accès à une garderie si ces solutions de proximité ne sont pas jugées de qualité suffisante. L'économie faite dans ce secteur pourrait bien finir par n'être guère payante: on sait l'importance des premières années de vie pour le développement de l'individu. En refusant aux familles les structures nécessaires et de qualité dont elles ont besoin, n'est-on pas en train de créer la clientèle des services sociaux de la prochaine décennie ? ■

Bulletin n° 2 du PNR 29. Direction du programme: Jean-Pierre Fragnière, EESP, case postale 70, 1000 Lausanne 24.

### Préscolarisation et fréquentation des équipements socio-éducatifs de la petite enfance dans le canton de Genève (enfants de 0 à 6 ans, fréquentation régulière uniquement).

|                                                              |              |
|--------------------------------------------------------------|--------------|
| Classes enfantines                                           | 32 %         |
| Jardins d'enfants (2,5 - 4 ans)                              |              |
| Garderies (2 - 4 ans)                                        |              |
| Nurseries (0 - 2 ans) à temps partiel                        |              |
| Crèches (0 - 4 ans)                                          | 25 %         |
| <b>Total institutions</b>                                    | <b>57 %</b>  |
| Familles d'accueil autorisées                                | 3 %          |
| Demandes d'admission en crèche non satisfaites (sur l'année) | 8 %          |
| Autres modes de garde y compris mères au foyer               | 32 %         |
| <b>Total</b>                                                 | <b>100 %</b> |

## MÉDIAS

Tous les trimestres, depuis cinq ans, les clients du rail zurichois peuvent se procurer un illustré de bonne qualité nommé *Bahnhofblatt* qui les informe sur la vie des chemins de fer et des gares dans la région couverte par le *S-Bahn*. La direction du III<sup>e</sup> arrondissement des CFF est l'éditeur et la publicité contribue au financement.

Premier numéro du journal *Le Saint Gervais* qui situe Annemasse au carrefour de l'Europe et se fait réaliser à Puteaux tout près de Paris. Le pari lancé par les éditeurs paraît risqué.

La preuve que le Videotex est moins populaire que le téléphone: comparez l'indignation contre les adresses téléphoniques 156... à connotation érotique et l'absence de protestations contre les numéros du Videotex, diffusé dans la presse et qui promettent les mêmes aventures.